

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE DAMPIERRE
Lundi 20 mars 2023 à 20 H 00

Convocation : 14/03/2023

Affichage : 28/03/2023

Étaient présents : Mmes Laure VALENTIN, Caroline MEYER, Nathalie HONORIO, Martine ROBEZ,
Mrs Alain GOUNAND, Robin BOIRAL, Aurélien PHILIPPE, Anthony FALCONNET, Oliver MATHEVON, Thomas VUITTENEZ, Fabrice DESTAING, Florian GRANDPERRIN, Philippe HUSSON

Excusés : Mme Sylvie ROSSIGNOL, Valérie BENDERITTER

Procuration : Mme Crystel MARCELLE à Laure VALENTIN, Monica MIBORD à Caroline MEYER

Absents : Mme Isabelle NONNOTTE

Nombre de votants : 15

Secrétaire de séance : Mme Caroline MEYER

Après lecture du dernier compte rendu par Mme le Maire, le conseil municipal accepte à l'unanimité des présents le procès-verbal.

Mme Le Maire souhaite ajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Dépenses d'investissement avant le vote du BP 2023
- Aménagement du lotissement Grand Domaine

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité d'aborder les points précédemment cités.

Mme le Maire informe qu'une élue absente demande l'enregistrement vocal des débats concernant le vote des taxes, l'orientation budgétaire et le contrat agent.

Après débat et concertation, le Conseil Municipal refuse l'enregistrement avec 12 voix Contre et 3 abstentions.

L'ordre du jour est ensuite abordé :

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES GENERALES

Affaires générales

Vote des taxes

Débat d'orientation budgétaire

Convention gestion des eaux pluviales par la CCJN

Contrat Agent

INFORMATIONS DIVERSES

QUESTIONS DIVERSES

AFFAIRES GENERALES

Dépenses d'investissement avant le vote du BP 2023

Mme Le Maire indique que comme chaque année il est possible d'engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2023 dans la limite de 25% des dépenses d'investissement de l'année précédente.

Mme Le Maire informe le Conseil Municipal que des dépenses d'investissement ont été engagés avant le budget 2023 de la manière suivante :

- Etude Aménagement du CLEAU : 115.20€ (Opération 31, article 2031)

Après débat et délibération le Conseil municipal valide à l'unanimité les dépenses d'investissement à hauteur de 25% dans l'attente du vote du budget du vote du BP 2023.

Aménagement du Lotissement Grand Domaine

Mme Le maire informe le Conseil municipal qu'une réunion a eu lieu le 16 mars 2023 avec la personne référente du SIDEC.

Deux études ont été proposées.

- l'une (offre WE-EF) dispose de 19 mâts : coût de 38047.94€, Quelques modifications seront à demander concernant l'orientation et le positionnement des mats afin de limiter l'éclairage des parcelles privées.
- l'autre (offre COMATELEC TECEO) dispose de 22 mâts : coût de 49703.51€, mais nécessite quelques traversées de route.

Après débat et réflexion, le Conseil municipal accepte à 14 voix Pour, 0 voix Contre et 1 abstention la proposition de WE-FE et l'avant-projet de financement du SIDEC à hauteur de 182944.88€.

Mme le Maire précise au conseil Municipal que le bureau d'étude va lancer un marché pour les travaux d'eaux pluviales sur l'ensemble des 2 tranches fin mars afin de débiter les travaux avant l'été. Les travaux du SIDEC seront programmés à la suite.

Un marché de travaux de voirie pour la 1^{ère} et 2^{ème} tranche sera lancé fin mai pour une exécution de travaux sur la fin d'année.

Vote des taxes

Mme Le Maire fait part au Conseil Municipal du mail de la Trésorerie informant des taux actuels Taxe d'habitation à voter concernant les logements vacants de plus de deux ans, ainsi que les résidences secondaires.

Le taux sera désormais lissé pour DAMPIERRE et le PETIT-MERCEY.

Concernant les taxes foncières bâties (TFB) et non bâties (TFNB), Mme le Maire propose de maintenir les taux actuels.

Mr HUSSON souhaiterait avoir un récapitulatif des taxes concernant les autres communes alentours pour se positionner.

Les taxes TFB et TFNB seront alors votées au prochain conseil municipal.

Débat d'orientation budgétaire

Mme le Maire présente un tableau relatant le budget 2022, les travaux réalisés en 2022 et les propositions pour le budget 2023.

Mme le Maire informe le Conseil municipal de la nécessité de préparer les orientations budgétaires pour la préparation du budget primitif 2023.

Voici les propositions :

- Lotissement Grand Domaine 1ère tranche : 335 000 €
- Toit mairie : 200 000 €
- Aménagement stationnement école : 80 000 €
- Voirie / Liaison Les Perrières : A réfléchir
- Aménagement intergénérationnel : 4 000€
- Aménagement espace de jeux à Petit-Mercey : A réfléchir
- Etude pôle médical JDJ : 3 000 €
- Façades 2 Rue de Dole : 5 750.40€
- Ateliers municipaux (travaux et cuve récupération à eau) : 17 500€ :
- Logements communaux (huisseries) : 70 000€
- Gendarmerie (étude de faisabilité) : 10 000€
- Lavoir les Minerais : 3000 €
- Salle polyvalente (monobrosse et convecteur) : 6 500 €
- Matériel informatique : 5 000€

Le Conseil municipal décide de prendre le temps de la réflexion pour établir les investissements au budget primitif 2023.

Convention gestion des eaux pluviales par la CCJN

Mme le Maire informe le Conseil Municipal qu'une convention financière doit être votée entre la collectivité et la communauté de communes Jura Nord selon la longueur des réseaux, à savoir 5.3 km. Une estimation s'élève à 3110.58€.

Après débat et concertation, le Conseil municipal autorise Mme le Maire à signer la convention gestion des eaux pluviales par la CCJN à 1 voix Pour, 2 Contre et 12 Abstention

Contrat agent

Mme le Maire informe le Conseil municipal que le contrat d'un agent administratif se termine le 04 avril 2023. Mme le Maire précise que cet agent a réalisé un travail performant au vu des conditions de travail qui lui ont été attribué (absence de sa collègue toute l'année).

Mme le Maire lors d'un entretien lui a proposé une stagiairisation que celle-ci préfère refuser cette année pour découvrir le métier d'adjoint administratif dans des conditions optimales de travail.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal un contrat à durée déterminée de 1 an de 35H avec une réévaluation de son salaire en prenant en compte ses années antérieures de travail.

Après débat et délibération, le Conseil municipal valide à l'unanimité des présents un contrat à durée déterminée de 35H de 1 an avec une reprise de son ancienneté.

QUESTIONS DIVERSES

- Mr Olivier MATHEVON demande à Mme le Maire si elle a connaissance des interventions de gendarmerie sur la commune. Mme le Maire précise qu'elle n'a pas lieu d'être au courant de chaque venue.

La séance est levée à 23h